

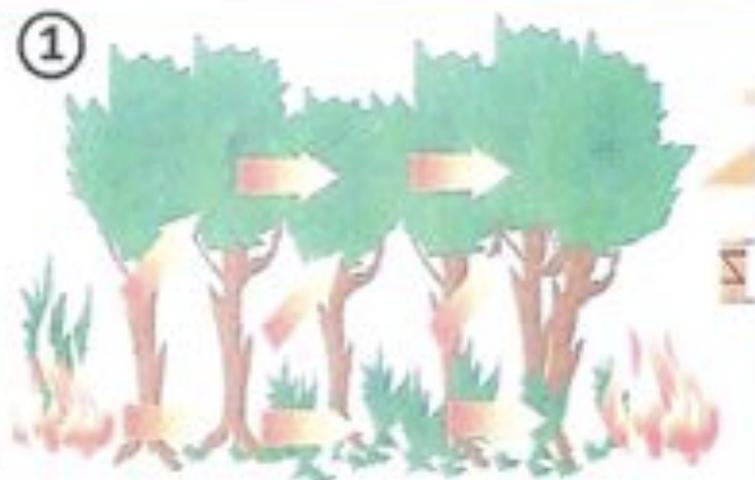
### Eloignement des cimes des arbres : ①

- de 5 m de toute construction...,
- de 5 m entre elles,

### Coupe

- des arbres morts
- des branches mortes

### Suppression des arbustes sous les arbres,

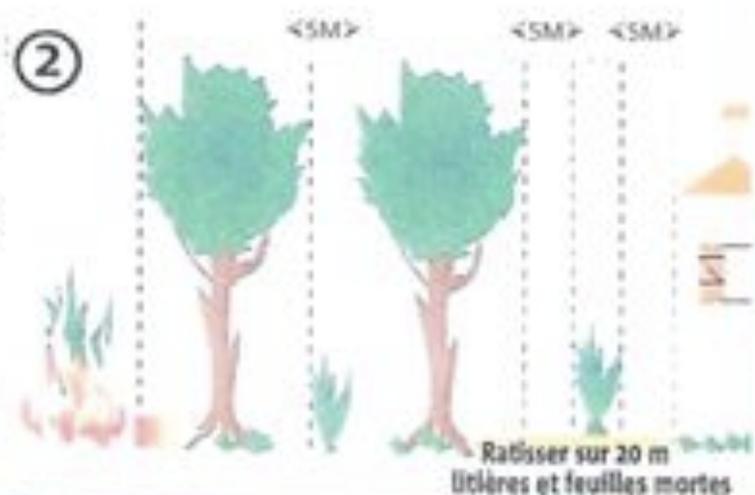


### Elagage des arbres sur une hauteur : ②

- de 2,5 m pour les sujets de plus de 4m,
- sur les 2/3 de leur hauteur pour les autres,

### Ratissage dans la zone des 20 m autour des constructions, installations,

- de la litière,
- des feuilles mortes

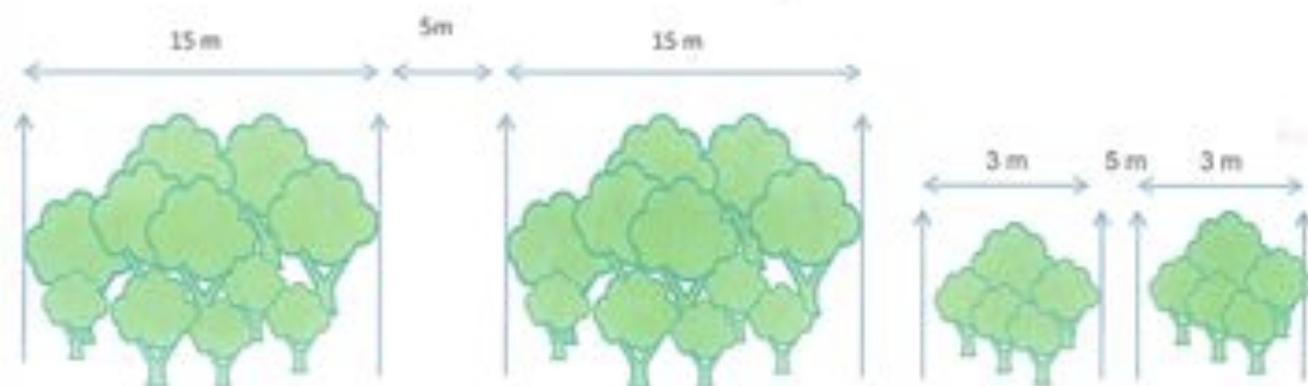


## Suppression des aiguilles de pins sur toiture



### Sont autorisés des bouquets :

- d'arbres d'une dimension de 15 m
- d'arbustes de 3 m maximum.



Les haies non séparatives sont assimilées à des bouquets d'arbres.  
Les haies séparatives seront maintenues à une hauteur et une largeur de 2 m maximum.

### Coupe rase de la végétation

- herbacée,
- ligneuse basse, *low shrubs*



### Elimination des végétaux coupés.

